

Le Canard Vigilant

Numéro **363** — Vendredi 31 décembre 2021



Dans ce numéro :

- **CSE extraordinaire NSA : retour partiel du TAD** 2
- **Situation sanitaire : gouvernement et patronat font le choix des profits** 3
- **Pour la levée des brevets sur les vaccins !** 5
- **Plus forts ensemble : Syndiquez-vous à la CGT** 6

le Canard  vigilant

Une publication du syndicat CGT des personnels de Natixis et ses filiales.

Consultez le site intranet :

<http://syndicats.intranatixis.com/cgt/>

Consultez le site internet :

<http://natixis.reference-syndicale.fr/>



CSE extraordinaire NSA : retour partiel du TAD

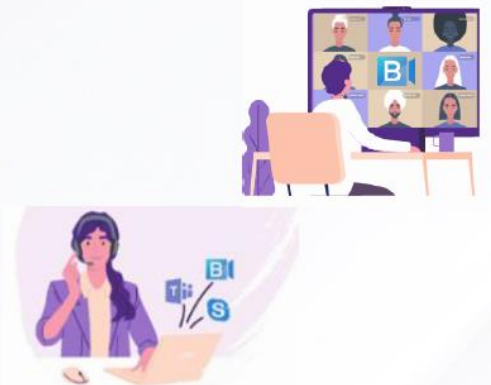
L'actualité faisant, le protocole national (général) et celui en entreprise (PNE) ont évolué.

Après réflexions Natixis décide de coller en partie aux annonces nationales sans toutefois revenir au télétravail total (fallait pas rêver non plus). A priori les trois jours obligatoires en distanciel sont une moyenne et l'organisation du travail à la main des entreprises peut primer sur la santé des salariés (la rotation à la BGC entre malheureusement dans ce cadre).

Le détail ci-dessous : [CSE extraordinaire 30 décembre 2021 - dossier de consultation](#)



Information-consultation et recueil d'avis sur le projet de nouveaux aménagements temporaires des conditions de travail à la suite des annonces gouvernementales du 27 décembre 2021 pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprises face à l'épidémie de Covid 19



COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE DE NATIXIS SA DU 30 DECEMBRE 2021

Par contre nous n'avons toujours pas de retour sur l'impact de l'immobilisme de la Direction quant à sa décision dogmatique de faire revenir tous les salariés (comme le suivi n'est plus assuré par la médecine du travail la contamination en entreprise restera une légende urbaine).

Le CSE entérine donc une prise d'acte (voir ci-dessous) des solutions tardives et limitées mises en place par la Direction de NSA (un grand flou persiste néanmoins concernant le caractère Natixis Intégré de la mesure).

[CSE du 30 décembre 2021 - Avis aménagement dispositif crise sanitaire covid-19.pdf](#)

Situation sanitaire : gouvernement et patronat font le choix des profits

Les dernières mesures annoncées pour faire face à l'épidémie confirment la priorité donnée aux intérêts du capital, fut-ce au prix de la santé des travailleurs dits de premières et deuxièmes lignes. Et ce, alors qu'elles et ils attendent toujours la reconnaissance salariale si souvent promise ces deux dernières années.

Au motif de la priorité donnée à la bonne marche de l'économie, **la transformation du passe sanitaire en passe vaccinal fait peser de nouvelles contraintes sur les salariés** et publics, en particulier dans les transports, la culture, le spectacle, la restauration.

Comme l'a avoué le ministre de la Santé, le passage du passe sanitaire au passe vaccinal constitue une "forme déguisée d'obligation vaccinale". Avec l'ensemble des mesures contradictoires prises par le gouvernement, cette obligation non assumée est contre-productive car elle entretient le doute, la défiance et la division. **L'impasse continue d'être faite sur l'accompagnement social des plus précaires et des plus fragiles**, qui sont aujourd'hui les plus éloignés de la prévention et de la vaccination.

En anticipant une réduction des durées de mise à l'isolement comme le demande avec insistance le patronat, le gouvernement privilégie là encore clairement la bonne marche de l'économie, envisageant ainsi de faire courir des risques potentiels s'agissant de la santé des salariés et plus globalement de la population. Il en va de même concernant l'absence d'annonce de mesures actualisées relatives aux établissements d'enseignement.

Alors qu'il persiste à refuser de donner un cadre réglementé au télétravail dans le secteur privé, le gouvernement feint de le généraliser pour s'en remettre dans les faits à la seule bonne volonté patronale. Certes la ministre du Travail a annoncé aujourd'hui la mise en place d'amendes administratives pour les entreprises « récalcitrantes » par le biais d'un amendement au projet de loi portant sur le passe vaccinal, mais ce dispositif serait au plus tôt effectif à la mi-janvier alors que le télétravail est censé devenir obligatoire à compter du 3 janvier.

Le Canard Vigilant

Numéro 363 – Vendredi 31 décembre 2021

La CGT rappelle à ce propos que **le dialogue avec les salariés et leurs représentants est un élément incontournable pour la mise en place du télétravail, qui doit être plus fortement encadré par le droit du travail.**

En ne levant pas la suspension de soignants non vaccinés alors même que la possibilité est ouverte de faire travailler des personnels de santé infectés mais asymptomatiques, le gouvernement démontre jusqu'à l'absurde le caractère idéologique de sa politique, au détriment de l'intérêt général.

La ministre du Travail a annoncé ce matin le recours accru à la médecine du travail pour les vaccinations mais sans moyen supplémentaire et donc au détriment des missions habituelles ce qui se traduira par des reports de rendez-vous médicaux.

L'hôpital public et ses personnels restent les parents pauvres de la gestion gouvernementale de la crise. Tout retard pris pour les indispensables mesures de rupture avec les politiques d'austérité accroissent le risque de démissions d'agents, diffèrent le recrutement et la formation de personnels, dégradent notre système de santé.

Enfin **l'extension prévue dans le projet de loi des pouvoirs de contrôle d'identité au-delà des forces de l'ordre constitue une nouvelle atteinte forte aux libertés individuelles et un précédent grave au plan démocratique.**

L'urgence est à protéger la santé des salariés et de l'ensemble de la population.

L'urgence est à **convaincre et non contraindre s'agissant de la vaccination.** L'urgence

est à la **solidarité internationale par la levée des brevets.** L'urgence est à **renforcer**

l'hôpital public. L'urgence est à reconnaître le travail par **l'augmentation des salaires.**

La journée unitaire interprofessionnelle du 27 janvier, avec les nombreuses luttes de la période, doit permettre de construire le rapport de force permettant de gagner sur les revendications et de réarmer notre système de santé.

Montreuil, le 28 décembre 2021

Pour la levée des brevets sur les vaccins !

Malgré les alertes répétées de la communauté scientifique et de nombreuses ONG, organisations syndicales ou politiques, le scénario redouté se confirme aujourd'hui. Les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour rendre les vaccins accessibles au plus grand nombre. Alors que seulement 3% des populations des pays les plus pauvres sont vaccinés un an après le développement des premiers vaccins anti-Covid, la pandémie ne pouvait que reprendre avec force.

La levée des brevets sur les vaccins est nécessaire ! Sans tarder !



Le Canard Vigilant

Numéro 363 – Vendredi 31 décembre 2021

Plus forts ensemble : Syndiquez-vous à la CGT

